



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Réalisation d'un forage à 85 m de profondeur et comprenant des essais de pompage dans la nappe souterraine sur la commune de Moislains (80).

Ce forage remplacera un forage éloigné du bassin et du corps ferme qui à une autorisation de 46 000 m³/an. Ce nouveau forage demandera donc ce même volume afin de ne pas augmenter le nombre actuel de m³ par an.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27°a	Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m. Forage de 85 m de profondeur en vue de réaliser des essais de pompage afin d'analyser la possibilité d'effectuer un pompage pour remplacer un forage éloigné du bassin et de la ferme sans augmenter le prélèvement. Il aura un débit de 20m ³ /h maximum. Rubrique IOTA 1.1.1.0. déclaration puis 1.1.2.0 en

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'objectif est de remplacer un forage éloigné du bassin par un forage plus proche pouvant atteindre les 20m³/h. Le forage sera utilisé uniquement par la SCEA LA FERME DU GOUVERNEMENT. Les cultures irriguées seront des pommes de terres, des pois, des haricots et l'assolement restera identique à l'autorisation existante.

De plus, le forage permettra également de servir de forage de secours pour l'alimentation en eau de l'exploitation agricole toute l'année (remplissage pulvérisation, nettoyage des bâtiments et du matériel...) car l'exploitation est très éloignée du réseau de distribution d'eau communales.

Afin de ne pas créer un nouvel impact sur la masse d'eau souterraine, le Gérant de la SCEA LA FERME DU GOUVERNEMENT s'engage à :

- Ne pas demander d'augmentation de volume prélevé en restant aux 46 000 m³/an autorisés.
- Installer un tubage de 180 mm limitant le débit de pompage.
- Fermer le forage le plus éloigné du bassin, référencé au BRGM : BSS003JJEK/X

Donc à la suite de ce nouveau forage il y aura aucune augmentation de prélèvement sur la SCEA DU GOUVERNEMENT que celle actuelle (46 000 m³/an)



4.2 Objectifs du projet

La SCEA LA FERME DU GOUVERNEMENT possède une autorisation de 110 000 m³/an sur trois forages existants qui permet de remplir un bassin. Voir annexes

Un des trois forage de 46 000m³/an, étant éloigné du bassin et du corps de ferme, il est souhaité de l'abandonner et de le remplacer par un nouveau forage plus proche du bassin. Aucune augmentation de volume supplémentaire au 46 000 m³/an déjà autorisés pour ce forage ne sera demandé. Le débit de pompage sera de 20 m³/h. Les pompages seront réalisés entre mai et septembre en fonction des besoins des cultures et de la climatologie. Une demande préalable au forage sera faite suivant la rubrique IOTA 1.1.1.0. Les caractéristiques du puits sont reprises dans le devis en annexe pour une profondeur de 85m. Le forage aura un diamètre 180 mm limitant de fait le débit de pompage. Le forage définitif aura une margelle bétonnée qui permettra d'éloigner les eaux de surface de la tête du forage. La tête sera supérieure de 50 cm par rapport au terrain naturel. L'accès au forage sera interdit par un dispositif de sécurité. Un capot de fermeture sera installé sur la tête du forage. Les essais de pompage se feront sur des durées de 24h maximum. Les eaux de pompage seront décantées et rejetées dans la parcelle agricole de l'exploitation la plus proche.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

es travaux seront réalisés par une société spécialisée avec un engin à treuil de levage. Dans un premier temps, un forage de reconnaissance de 85 m sera fait, avec un testage de la nappe dans un tubage provisoire. Ensuite, il y aura transformation du forage de reconnaissance en forage définitif. Un essai de débit de 20 m³/h via une pompe alimentée par un groupe électrogène. Les eaux de pompage seront rejetées sur les terres agricoles de l'exploitation. Les accès et stationnements lors du chantier seront placés de sorte à être assez éloigné du point de forage afin d'éviter toute pollution accidentelle. Il n'y aura pas de stockage d'hydrocarbure. Un rapport de fin de travaux sera envoyé au préfet comprenant : - Le déroulement général du chantier : dates des différentes opérations et difficultés et anomalies éventuellement rencontrées - Le nombre de forage réalisé en indiquant s'ils sont conservés ou non pour le prélèvement des eaux souterraines, la localisation, les références cadastrales - La coupe géologique du forage avec indication du niveau de la nappe et la coupe technique de l'installation précisant les caractéristiques des équipements, notamment les diamètres et la nature des tubages, accompagnée des conditions de réalisation, - Les modalités d'équipement des ouvrages conservés pour le prélèvement, - Le résultat des pompages d'essais, leur interprétation et l'évaluation de l'incidence de ces pompages sur la ressource en eau souterraine. L'évacuation des déblais du forage sera effectuée par l'entreprise réalisant le forage.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Suite aux résultats de pompage et de la mesure du rabattement de la nappe, une demande d'autorisation de prélèvement IOTA sera faite sous la rubrique 1.1.2.0 pour un volume les 46 000 m³/an déjà autortisés. Cette demande prendra en compte l'impact du cône de rabattement mesurée et la transmissivité de la nappe.

Le rayon d'alimentation du forage sera également calculé.

Si les tests ne sont pas concluants ou en fin de vie le forage sera rebouché à l'aide de matériaux inertes, la tête du forage sera bétonnée et close par un couvercle hermétique fermé à clé.

La station de pompage sera alimentée électriquement par le réseau public associée à un volucompteur.

L'ouvrage sera régulièrement entretenu par le déclarant.

L'eau pompée sera acheminée aux niveaux des parcelles par des canalisations hors sol et épandue avec un enrouleur. L'état du matériel sera régulièrement vérifié pour éviter les pertes (fuites)

Le calcul théorique du rabattement de nappe est présent en annexe. Au droit du forage, le rabattement de la nappe serait de 8,74 m avec un rabattement de 0,92 m à 70 m de celui-ci. Le rayon d'incidence du forage serait de 200 m (théorique).

Les pompages seront dépendants des cultures en places, de leurs besoins et de la climatologie. Le forage sera équipé d'un compteur volumétrique et un carnet de prélèvement qui permettra de noter les différents relevés de volume qui seront communiqués annuellement aux services de déclaration.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

autorisation de défrichement; autre : Le forage sera soumis à déclaration IOTA pour la rubrique 1.1.1.0.

Puis à la déclaration IOTA pour la rubrique 1.1.2.0.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Forage dans la nappe de la Craie de la vallée de la Somme aval : Débit de pompage : Volume pompé :	85 mètres de profondeur 20 m ³ /h 46 000 m ³ /an (déjà autorisés)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : **ON3**

Lieu-dit :

Localité : **MOISLAINS**

Code postal : **8 0 2 0 0** BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : **0 2 ° 5 6 , 3 3 " E** Lat. : **5 0 ° 0 1 , 1 0 " N**

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plus proche se situe à 506 m du projet forage. Il s'agit de la ZNIEFF de type I "BOIS DE SAINT-PIERRE-VAAST"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site le plus proche du forage est une réserve naturelle régionale. Il s'agit de "l'escaut rivière" et elle se situe à 23 km du forage.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide potentielle la plus proche se trouve à 2,4 km du forage.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Moislains n'est pas concerné par un PPRN
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZRE la plus proche se trouve à 34 km du forage et il s'agit de la ZRE "Albien".
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emplacement du forage sera à plus de 3km du périmètres de protection rapprochée du captage dont l'eau est destinée à la consommation humaine. Le rayon d'incidence du forage est estimé à 200m Le forage d'aura pas d'incidence sur les captages
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche se situe à 14 kilomètres du projet forage. Il s'agit de l "Ensemble formé par le village, le château et son parc, l'église et les gisants ainsi que les voies adjacentes".

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site natura 2000 le plus proche se situe à 8 km du projet forage. Il s'agit de la "Moyenne vallée de la Somme".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se situe à 15 km du projet forage. Il s'agit des "Trois mémoriaux situés à Thiepval et Beaumont-Hamel et leurs perspectives".

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est prévu un prélèvement de 46 000 m ³ /an dans la masse d'eau souterraine Craie de la moyenne vallée de la Somme. Cependant ce forage viendra remplacer un forage existant avec une autorisation de 46 000 m ³ /an, aucune augmentation de volume est donc prévue.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce forage remplacera un forage déjà existant, avec le même nombre de m ³ autorisés par an, il y aura donc aucune modification de l'impact actuel sur la masse d'eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le forage se situe à plus de 35 m de tout assainissement. L'assainissement le plus proche se trouve à environ 150 m du futur forage.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun habitat sensible dans le rayon de rabattement du projet forage (200 mètres). Il s'agit de parcelles agricoles. Le cours d'eau le plus proche est la Tortille situé à 2,5 km Le rayon d'incidence du forage étant de 200m n'aura donc pas d'impact sur l'alimentation de la Tortille ainsi que sur sa nappe d'accompagnement.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura2000 la plus proche est trop éloignée pour être impactée par le forage (8km).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consommera environ 10m ² de terre agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il peut y avoir risque de pollution de la nappe si des mesures ne sont pas prises, cependant, une margelle en béton est présent et la tête du forage étant surélevée aucun risque que des eaux de ruissellement n'entrent dans le forage.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraîne la présence temporaire d'engins pour la réalisation du forage et sa mise en service. Lors des pompages, il y aura la présence d'un tracteur et d'un enrouleur en fonctionnement.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De façon temporaire lors de la création du forage. Il y aura la présence d'un tracteur lors des opérations d'irrigation.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations pourront être occasionnés lors de la création du forage. Ces incidents seront limités à la durée des travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations pourront être occasionné lors de la création du forage. Ces incidents seront limités à la durée des travaux.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux de pompage lors des essais de débit qui seront traités par décantation avant rejet dans les parcelles agricoles de l'exploitant.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parcelles agricoles

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éventuel déblai minime lors de la réalisation du forage qui sera repris par l'entreprise réalisant les travaux et qui se chargera de l'élimination en filière adaptée. Terre, pierre, craie (déchets inertes non dangereux).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Plantation de 100 m de haies

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Afin de ne pas créer un nouvel impact sur la masse d'eau souterraine, le Gérant de la SCEA LA FERME DU GOUVERNEMENT s'engage à :

- Ne pas demander d'augmentation de volume prélevé en restant aux 46 000m³/an autorisés sur le forage qui sera remplacé.
- Installer un tubage de 180 mm limitant le débit de pompage.
- Ne plus utiliser le forage le plus éloigné du bassin, référencé au BRGM : BSS003JJEK/X
- La présence d'un piézomètre à 700 m de la localisation du futur forage montre une faible variation de la nappe d'eau souterraine. De plus la présence d'un forage de la SCEA DU GOUVERNEMENT à 50 m de ce piézomètre montre bien la variation de la nappe pendant le pompage d'un forage de 15 m³/h (historique de la nappe depuis 20...

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	L'ensemble des autres annexes	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /

Téledéclaré le 17/02/202

Signature du (des) demandeur(s)